

Rennes, le 06 Janvier 2010

Clubs Motocross UFOLEP Bretagne

OBJET/ Demande de N° de dossard

Cher ami(e),

Le début de la saison 2009-2010 étant relativement proche, je te joins le formulaire de demande de n° de dossard qui doit être envoyé par chaque pilote souhaitant participer à une épreuve motocross en Bretagne.

Cette année, les pilotes ont la possibilité d'envoyer cette demande par voie postale ou par mail au responsable de chacune des catégories (cf adresses sur le formulaire). J'attire ton attention sur le fait que chaque pilote devra IMPERATIVEMENT joindre une copie de sa licence 2009-2010 signée et munie d'une photographie (en cas d'envoi par mail, il faut donc scanner la photo). Tout dossier non complet sera automatiquement refusé.

Par ailleurs, j'attire ton attention au sujet de la **mutation des pilotes**.

Je rappelle que la période de mutation de clubs s'est achevée au 31 octobre 2009 tel qu'indiqué dans le règlement sportif adopté lors de l'AG Nationale en 2008 à Chartres.

*A - Durant la période de mutation, fixée du 1er septembre au 31 octobre, le licencié UFOLEP désirant changer d'association fait homologuer sa licence pour une ou plusieurs pratiques sportives dans l'association de son choix, sans autre procédure et sous réserve qu'il en ait averti son association précédente, par courrier, à l'aide du formulaire national de mutation, disponible dans les délégations départementales.*

*B - En cas de changement d'association, hors de cette période et pour la même pratique sportive, le licencié devra joindre, à la demande d'homologation, la photocopie de la lettre recommandée qu'il aura préalablement envoyée au président de l'association quittée, accompagnée du versement des droits éventuels correspondants.*

Depuis le 31 octobre, toute demande de changement de club devra donc être envoyée à l'UFOLEP Bretagne (à Gaëlle Arzur - [arzurgaelle@yahoo.fr](mailto:arzurgaelle@yahoo.fr)) et accompagnée d'un justificatif prouvant un motif réel (ex : déménagement). Si elle est acceptée par l'UFOLEP Bretagne, les deux clubs concernés devront ensuite signer la feuille de mutation.

**Nous serons donc vigilants à ne pas accepter les demandes de changement de clubs liées à la nouvelle organisation des ligues.**

Enfin, je rappelle qu'à ce jour, la commission Régionale n'a pas encore entériné l'organisation de la saison 2010. Ceci explique que le formulaire de demandes d'engagements ne peut être à ce jour délivré.

Sportivement,

**Nicolas BECHU**  
**Délégué UFOLEP 35**  
**en charge du suivi de la CTR Moto Bretagne**